



Moncton et Ottawa, le 27 juin 2017

Mme Danielle May-Cuconato  
Secrétaire générale  
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)  
Ottawa Ontario K1A 0N2

**Objet :**           **Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2017-160**  
                          2016-0949-7 : Rogers Communications Canada Inc.  
                          2016-0950-5 : Rogers Communications Canada Inc.

Madame la Secrétaire générale,

1. Par la présente lettre, l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB) ainsi que la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) soumettent leur appui à la requête de Rogers Communications Canada Inc. (Rogers) concernant le renouvellement des licences de radiodiffusion pour les canaux communautaires opérés par Rogers à Ottawa et à Moncton CRTC 2017-160 (2016-0950-5 et 2016-0950-5). L'AAAPNB ne souhaite pas être invitée à comparaître lors des audiences publiques. La FCCF, quant à elle, souhaite comparaître lors des audiences publiques.
2. L'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB) est un organisme de services aux arts qui regroupe plus de 250 artistes professionnel.le.s actifs principalement au Nouveau-Brunswick, mais aussi en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve. Elle a pour mission de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts des artistes et de faire reconnaître leur contribution au développement de la société. En tant que porte-parole et point de rassemblement des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick, l'AAAPNB voit d'abord à défendre et à représenter les intérêts des artistes auprès des instances politiques et communautaires qui influent sur leur situation socioéconomique. Elle participe à la consolidation des disciplines artistiques et contribue, plus largement, au développement d'un écosystème favorable à l'épanouissement et au rayonnement des artistes.

3. La Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) est un organisme national dont la mission est de promouvoir l'expression artistiques et culturelle de communautés francophones et acadiennes. Elle réunit des représentants de regroupements nationaux en théâtre, en édition, en chanson-musique, en arts médiatiques, en arts visuels et une alliance de radios communautaires, un regroupement de réseaux de diffusion, ainsi que des représentants de onze provinces et territoires du Canada voués au développement artistique et culturel, dont l'AAAPNB. La FCCF, forte de son réseau, est active auprès de 3125 artistes et de plus de 150 organismes dans plus de 180 communautés d'expression française à travers le Canada.
4. L'AAAPNB et la FCCF appuient la demande de Rogers Communications Canada Inc. de continuer à exploiter deux canaux communautaires (un dans chaque langue officielle) pour les villes de Moncton et d'Ottawa.
5. L'AAAPNB et la FCCF sont aussi d'avis que l'exemption permettant à Rogers Communications Inc. de doubler sa contribution maximale admissible à l'expression locale en vue d'exploiter deux canaux communautaires (une dans chaque langue officielle) à Ottawa et Moncton devrait être maintenue dans leurs conditions de licence. Cela est d'autant plus nécessaire puisque la nouvelle politique (2016-224) prévoit que la contribution maximale admissible à l'expression locale aux entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) passe de 2 % à 1,5 %.
6. La présente intervention a été signifiée à Rogers.

## TV Rogers

7. Dans les marchés bilingues comme Ottawa et Moncton, Rogers permet, avec des stations distinctes en français et en anglais, de faire rayonner les communautés de langues officielles en situation minoritaire (CLOSM) et de leur offrir un espace de rencontre et d'expression. Pour assurer l'opération de deux canaux communautaires - un en français et l'autre en anglais - à Ottawa et Moncton, le CRTC permet depuis 2004 à Rogers de doubler, à ces endroits, la contribution maximale admissible à l'expression locale. À Ottawa et à Moncton, cette contribution est donc de 4 % au lieu de 2 %.
8. La télécommunautaire TV Rogers est un outil d'expression important pour les communautés francophones en situation minoritaire. TV Rogers offre aux citoyens et citoyennes un accès direct aux ondes télévisuelles pour contribuer à la programmation ou encore agir à titre de bénévole tout en apprenant dans un milieu où la langue d'expression est le français.
9. TV Rogers est aussi un outil pour faire connaître les artistes de nos communautés. Par l'intermédiaire d'émissions diffusées à la télévision et sur le web, TV Rogers constitue un pont entre les créateurs des CLOSM et les publics régionaux en présentant à ces derniers des captations et des entrevues avec des artistes et personnalités publiques. Ces occasions sont précieuses pour le rayonnement de la création artistique et au développement des CLOSM qui n'ont pas toujours accès à ce genre de contenu en français sur internet.

10. Nous croyons fermement qu'une réduction importante des investissements aux télécommunautaires provoquera une diminution de la qualité et du nombre d'émissions en langue française. Si nous nous fions aux prévisions de Rogers dans le Supplementary brief Appendix 1A (August 31, 2016) Abridged, nous pouvons déjà prévoir qu'avec une réduction de l'investissement de 2 % à 1,5 %, il y aura des compressions de plus de 60% du financement pour l'exploitation des stations de Moncton et d'Ottawa. Ces prévisions nous font craindre une réduction des effectifs et des services ainsi qu'un affaiblissement de la contribution de Rogers au développement des communautés francophones en situation minoritaire.
11. Nous savons que les compressions de cette envergure mèneront à des effectifs réduits, et peut-être une éventuelle fusion des services francophones et anglophones. Cette situation limiterait la capacité de TV Rogers de produire et diffuser des émissions de qualité en langue française, tout en encourageant des occasions de formation des bénévoles. Dans ce cas, les services de TV Rogers aux communautés francophones en situation minoritaire dans les régions de Moncton et d'Ottawa seraient insuffisants. Ce type de compressions a d'ailleurs déjà commencé dans la région d'Ottawa en mai dernier et ont déjà été décriées par l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) et l'Association des communautés francophones d'Ottawa (ACFO-Ottawa).<sup>1</sup>
12. Nous sommes également persuadés que la survie des télévisions communautaires de langue française en situation minoritaire ne peut être assurée uniquement par la participation financière directe des communautés visées.
13. Force est de constater que dans un contexte de minorité linguistique, seules des conditions de licence peuvent garantir une programmation diversifiée proposant des contenus émanant de nos communautés et de nos artistes.
14. Au nom des artistes, des organismes artistiques et culturels présents dans les communautés francophones et acadiennes, nous vous remercions d'avance pour l'attention et l'intérêt que vous porterez à notre lettre.

Recevez, Madame May-Cuconato, nos salutations distinguées.



**Philippe Beaulieu**  
Président  
AAAPNB



**Martin Thériège**  
Président  
FCCF

---

<sup>1</sup> Assemblée de la francophonie de l'Ontario et Association des communautés francophones d'Ottawa, *L'ACFO d'Ottawa et l'AFO déplorent les suppressions de postes à TV Rogers*, communiqué de presse, 5 mai 2017, <https://monassemblee.ca/lacfo-ottawa-et-lafo-deplorent-les-suppressions-de-postes-a-tv-rogers/>, consulté le 23 juin 2017